

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie Question écrite n° 30057

Texte de la question

M. Emile Blessig attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les emprunts russes. Lors de l'exposé des motifs du projet de loi organisant le recensement des emprunts russes, le gouvernement français a indiqué que l'indemnisation, représentant environ 1 % de la valeur réelle des titres, n'éteignait pas la créance. Pourtant lors d'une réponse à une question du sénateur Serge Mathieu, il a déclaré que la France ne rouvrira pas ce contentieux qui est clos. Cette situation est d'autant plus choquante que les banques porteuses ont bénéficié d'un traitement infiniment plus favorable (de 20 à 100 % de la valeur de leurs créances). Il lui demande donc de s'expliquer sur sa déclaration et lui demande également pourquoi le projet de loi concernant les emprunts russes ne figure toujours pas à l'ordre du jour de la session parlementaire.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres d'emprunts russes dans l'une des 4 000 trésoreries publiques, afin que ceux-ci soient recensés. Ces titres sont en cours de traitement. A ce jour, près de 75 % de ces titres ont été vérifiés par le Trésor public. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais. Une fois que la loi aura été votée et promulguée et que l'indemnisation des porteurs aura été effective, la France considérera le contentieux comme clos, suite aux accords franco-russes des 26 novembre 1996 et 27 mai 1997, qui ont été approuvés par le Parlement. Les sommes correspondant aux six premiers versements effectués par la Russie ont été affectées à un compte spécial du Trésor. Il ne sera pas possible de procéder à une avance sur ce compte. Ces sommes, toutefois, porteront intérêt.

Données clés

Auteur : M. Émile Blessig

Circonscription: Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30057 Rubrique : Politique extérieure Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2924 Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5041